



Master de spécialisation en études de genre

Vade-mecum étudiant

Table des matières

Universités partenaires	3
1. Les obligations de l'étudiant·e	4
1.1. L'inscription à l'UCLouvain	4
1.2. Compte global UCLouvain	4
1.3. Intranet UCLouvain et bureau virtuel	4
1.4. Courrier électronique.....	5
1.5. Inscription aux cours	5
1.6. Plateformes de cours en ligne de chaque université	6
2. Vous informer, vous tenir informé·e.....	7
2.1. Portails des autres universités	7
2.2. Le courrier électronique.....	7
2.3. La page Facebook du master.....	7
3. Les cours.....	8
3.1. Le programme d'études	8
3.2. La fiche d'activité du cours.....	8
3.3. Les cours de tronc commun	8
3.4. Les cours au choix.....	9
3.5. Les horaires de cours.....	9
3.6. Les supports de cours.....	9
4. Le mémoire et le stage	9
5. Les examens	10
5.1. Le paiement des droits d'inscription	10
5.2. L'inscription en ligne aux examens	10
5.3. Sessions.....	10
5.4. Règlement	11
5.5. Dispositions pratiques.....	11
5.6. Horaires et modalités.....	12
5.7. Absence ou note de présence	12
5.8. Le plagiat.....	12

UNIVERSITÉS PARTENAIRES



Université catholique de Louvain

Faculté de philosophie, arts et lettres
Place Blaise Pascal, 1
1348 Louvain-la-Neuve



Université libre de Bruxelles

Faculté de philosophie et sciences sociales
Avenue F. D. Roosevelt, 50 - CP135
1050 Bruxelles



Université de Liège

Faculté des sciences sociales
Campus du Sart Tilman, Quartier Agora
Place des Orateurs, 3 (B31)
4000 Liège



Université de Namur

Faculté de droit
Rempart de la Vierge, 5
5000 Namur



UCLouvain Saint-Louis Bruxelles

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de la communication
Boulevard du Jardin botanique, 43
1000 Bruxelles



Université de Mons

École des sciences humaines et sociales
Place Warocqué, 17
7000 Mons

1. LES OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT·E

1.1. L'inscription à l'UCLouvain

L'inscription au master de spécialisation en études de genre se fait à l'UCLouvain uniquement. Celle-ci doit être prise dans le respect du [calendrier](#).

[Demande d'inscription](#)

[Droits d'inscription](#)

[Page d'information du service des inscriptions](#) (après identification)

Un acompte de 50 EUR doit être payé pour le 31 octobre de l'année académique en cours. A défaut, la demande d'inscription est annulée. Lorsque l'acompte est payé, l'inscription devient « régulière » et l'étudiant·e reçoit, dans les jours qui suivent, tous les documents l'attestant.

Le solde doit être payé pour le 1er février de l'année académique en cours. A défaut, les accès aux activités d'apprentissage sont supprimés et la personne ne bénéficiera d'aucune délibération, ni de report ou valorisation de crédits. Elle est cependant considérée comme ayant été inscrite.

Une fois votre inscription complète à l'UCLouvain, votre dossier sera transféré par le service d'inscription de l'UCLouvain vers les services d'inscription des cinq autres universités, au plus tard le 31 octobre, pour que vous y soyez inscrit·e également.

1.2. Compte global UCLouvain

Comme chaque étudiant, vous disposez d'un compte utilisateur global UCLouvain. La toute première étape obligatoire est d'activer ce compte global pour accéder aux services électroniques en ligne.

[Activer son compte global](#) (procédure pour le nouvel étudiant)

1.3. Intranet UCLouvain et bureau virtuel

[Accéder à l'intranet et au bureau virtuel](#)

S'identifier avec son identifiant global UCLouvain et son mot de passe choisi lors de l'activation du compte global.

Si l'activation du compte ou l'identification sur le portail ne réussit pas : contacter le Service Desk ou 010/47 82 82.

Votre bureau virtuel va devenir une nouvelle référence dans votre vie d'étudiant.e. Nous vous conseillons de vous familiariser à cet outil le plus rapidement possible. Il vous permettra d'accéder à votre boîte mail UCLouvain et à vos valves électroniques, d'accéder à MoodleUCL (voir *Plateformes de cours en ligne de chaque université*), de vous inscrire aux cours et aux examens, de télécharger vos attestations d'inscriptions.

1.4. Courrier électronique

Tous les étudiants et toutes les étudiantes disposent d'une adresse mail UCLouvain et d'une boîte aux lettres électronique personnelle :

prenom.nom@student.uclouvain.be

Vous avez l'obligation d'utiliser votre adresse mail UCLouvain (art.32 du [Règlement général des études et des examens](#)). Vous pouvez y accéder par votre bureau virtuel sur le portail (voir *Intranet UCLouvain et bureau virtuel*). Votre adresse mail est automatiquement créée dans les 24 heures qui suivent l'activation du compte global.

Toute communication officielle entre l'Université et l'étudiant.e doit se faire via l'adresse électronique UCLouvain de l'étudiant.e prioritairement ou, à défaut, via l'adresse électronique fournie par l'une des cinq universités partenaires. Tout mail envoyé depuis ou vers l'adresse personnelle de l'étudiant.e n'aura aucune valeur officielle. Nous vous conseillons donc de la consulter régulièrement, car tous les messages individuels liés à votre parcours ou vos activités académiques seront envoyés par le secrétariat du master à votre adresse UCLouvain.

1.5. Inscription aux cours

L'inscription aux cours se fait en ligne, par le biais de votre [bureau virtuel](#) UCLouvain (MyUCL > Widget « Mes études ») uniquement, et doit obligatoirement être effectuée entre le 15 et le 30 septembre 2023.

Dans le Widget « Mes études » de votre bureau virtuel, vous cliquez sur « Mon dossier étudiant ». Ce lien vous mène dans votre espace étudiant. Vous allez ensuite dans « Ma composition de programme annuel ».

[Tutoriel](#)

Attention : l'inscription aux cours est obligatoire et n'est pas automatique.

L'inscription à l'UCLouvain, l'inscription aux cours (sur votre bureau virtuel) et l'inscription sur une plateforme pédagogique (MoodleUCL, etc.) sont trois choses différentes.

En cas de problème, l'étudiant·e prendra contact avec le secrétariat du master à l'UCLouvain : secretariat-genre@uclouvain.be.

Une fois votre inscription en ligne aux cours complétée via le bureau virtuel l'UCLouvain, les informations relatives aux cours au choix choisis dans les autres universités seront transférées par le secrétariat du master de l'UCLouvain vers les [référent·e·s administratif·ves](#) des universités concernées début du mois de novembre.

Vous serez ainsi inscrit·e aux cours automatiquement au sein de la ou des université(s) concernée(s) via votre inscription sur le bureau virtuel UCLouvain.

1.6. Plateformes de cours en ligne de chaque université

■ Cours du tronc commun

UCLine <https://ucline.uclouvain.be/>

UCLine est la plateforme de cours en ligne utilisée par les enseignant·es des six cours obligatoires du Master. Vous y trouverez les supports de cours ainsi que les instructions relatives à la préparation des séances et aux diverses évaluations.

Vous recevrez automatiquement l'accès à UCLine dès que vous apparaîtrez sur les listes d'inscription au master. Vos identifiants vous parviendront par mail après inscription par la [gestionnaire administrative](#) de votre parcours.

■ Cours au choix UCLouvain

MoodleUCL <https://moodle.uclouvain.be/>

MoodleUCL est une plateforme de cours en ligne de l'UCLouvain, à laquelle vous avez accès dès que votre inscription au master est finalisée. Par ce biais, les enseignant·es mettent à votre disposition le matériel didactique relatif aux cours qu'ils donnent : syllabus, portefeuilles de lecture, etc. Chaque étudiant·e, muni de son identifiant, doit d'abord s'inscrire sur MoodleUCL.

Ensuite, vous devez vous lier aux cours que vous suivez pour disposer de tout ce que le ou la titulaire du cours peut mettre à votre disposition.

Une création de compte/connexion sur MoodleUCL ne vaut pas pour une inscription administrative

Tous les cours de l'UCLouvain ne sont pas systématiquement présents sur MoodleUCL.

■ Cours au choix universités partenaires

ULB	https://uv.ulb.ac.be/
ULiège	https://www.ecampus.ulg.ac.be/
USL-B	https://moodleuslb.uclouvain.be/
UNamur	https://webcampus.unamur.be/login/index.php
UMONS	https://moodle.umons.ac.be/

2. Vous informer, vous tenir informé·e

2.1. Portails des autres universités

Il vous sera nécessaire de consulter les portails des autres universités, notamment pour pouvoir disposer des informations concernant les cours au choix dispensés dans les différentes institutions.

ULB	Créer un compte utilisateur Se connecter à Mon ULB Consulter les horaires
ULiège	Se connecter à MyULiège
USL-B	Services en ligne Intranet
UNamur	www.unamur.be/login
UMONS	gestacumons.umons.ac.be/

2.2. Le courrier électronique

Voir *Courrier électronique*

2.3. La page Facebook du master

Le master dispose également d'une page Facebook :
www.facebook.com/MSgenre

Cette page ne constitue en aucun cas le canal d'information officiel. Elle permet un accès plus facile à certaines informations déjà présentes sur les portails facultaires ou sur le site www.mastergenre.be

Il existe un groupe Facebook privé d'entraide autogéré par les étudiant·es du Master accessible à l'adresse suivante :
<https://www.facebook.com/groups/346369326467547>

3. LES COURS

3.1. Le programme d'études

Le programme complet est disponible sur le site de l'UCLouvain à l'adresse suivante : <http://www.uclouvain.be/prog-genr2mc>.

3.2. La fiche d'activité du cours

La fiche d'activité du cours présente les thèmes abordés, les acquis d'apprentissage, les modes d'évaluation des acquis des étudiant-es, les méthodes d'enseignement, le contenu et la bibliographie/support(s) disponible(s), les modalités d'évaluation du cours, les prérequis... La fiche d'activité est accessible en cliquant sur l'intitulé du cours dans le programme d'études.

En cliquant sur les fiches d'activités concernant les cours hors UCLouvain, vous trouverez un hyperlien renvoyant à la fiche d'activité de l'université qui dispense ce cours.

3.3. Les cours de tronc commun

Six cours de tronc commun ont été créés spécialement pour le master par chacune des universités partenaires. Ces cours se donnent uniquement le vendredi de 9h à 16h30 sur le campus Saint-Louis (USL-B) durant le premier quadrimestre et sur le campus Flagey (ULB) durant le second quadrimestre.

Campus Saint-Louis 43 Boulevard du Jardin Botanique 1000 Bruxelles	Campus Flagey 19 Place Eugène Flagey 1050 Bruxelles
Tram : Lignes 25, 55 (Rogier), Ligne 92/93 (Botanique)	Tram : Ligne 81 (Flagey)
Métro : Lignes 2, 3, 4 et 6 (Rogier) ou lignes 2 et 6 (Botanique)	
Bus : Ligne 61 (Saint-Louis, Rogier ou Botanique)	Bus : Lignes 38, 59, 60 et 71 (STIB) ou 366 (TEC) (Flagey)
Train : Congrès, (Bruxelles-Nord), (Bruxelles-Midi)	Train : Gerموir, (Etterbeek), (Bruxelles-Luxembourg)

3.4. Les cours au choix

Les cours au choix sont dispensés dans les 6 universités partenaires :
Voir *Universités partenaires*.

3.5. Les horaires de cours

Vous pourrez consulter le planning des séances du cours du tronc commun sur le [site du master genre](#).

Les horaires des cours au choix de l'UCLouvain sont disponibles sur [Horaires cours UCLouvain](#)

Les horaires des cours au choix se retrouvent sur les différents portails des universités partenaires. Il revient à l'étudiant·e de se tenir informé·e de ces horaires. La [fiche pratique](#) répertorie les liens vers les différentes plateformes d'horaires.

3.6. Les supports de cours

Le cas échéant, chaque professeur·e vous indiquera le support écrit ou le manuel qu'il ou elle utilise et la manière de vous le procurer.

4. LE MÉMOIRE ET LE STAGE

Le master de spécialisation en études de genre offre la possibilité de choisir entre deux types de mémoires : un mémoire-recherche et un mémoire-stage.

Vous trouverez toutes les informations concernant les mémoires et les stages dans le règlement des mémoires et le règlement des stages, disponibles tous deux sur le [site du master genre](#).

Les formulaires (choix de sujet de mémoire, page de garde, formulaire d'évaluation, ...) sont également accessibles sur ce site.

Dans le cas d'un [allègement](#), les étudiant·es ne sont pas tenu·es de remplir le formulaire de choix de sujet de mémoire et/ou leur convention de stage dès le premier bloc annuel. Néanmoins, il est vivement conseillé d'entreprendre les démarches liées au mémoire le plus tôt possible.

5. LES EXAMENS

5.1. Le paiement des droits d'inscription

Pour pouvoir présenter vos examens, vous devez être correctement inscrit·e à l'UCLouvain et être en ordre de paiement.

Rappel : le paiement du solde du montant des droits d'inscription doit être exécuté au plus tard pour le 1er février de l'année académique en cours. Le droit d'inscription aux examens est inclus dans le minerval.

5.2. L'inscription en ligne aux examens

La procédure d'inscription aux examens se fait en ligne via votre bureau virtuel de l'UCLouvain et de(s) l'université(s) concernée(s) où vous suivez les cours au choix. Tout problème doit être signalé au plus vite au secrétariat du master à l'UCLouvain.

Les périodes d'inscription sont reprises dans le calendrier de l'étudiant accessible sur le [site du master](#). Elles sont également mentionnées sur le [portail](#) de la Faculté de philosophie, arts et lettres.

Ces périodes d'inscription en ligne doivent impérativement être respectées, aucun retard n'est accepté.

5.3. Sessions

Pour chaque enseignement, les examens sont organisés deux fois : la première fois lors de la session de janvier ou de juin selon que les enseignements sont organisés au premier ou, au moins partiellement au deuxième quadrimestre, la seconde fois lors de la session de septembre.

■ Première session

Pour cette session, vous vous inscrivez à tout ou partie des examens relatifs aux enseignements du premier quadrimestre.

■ Deuxième session

Lors de la deuxième session, vous vous inscrivez à tout ou partie des examens relatifs aux enseignements du deuxième quadrimestre et à ceux qui sont dispensés sur l'ensemble de l'année.

■ Troisième session

Elle est prévue pour ceux et celles qui,

- soit n'ont pas présenté tous les examens relatifs aux enseignements du premier quadrimestre à la première session et/ou tous les examens relatifs aux enseignements du deuxième quadrimestre à la deuxième session,
- soit souhaitent représenter des unités d'enseignement non réussies de la deuxième session ou de la première session (non présentées deuxième session).

5.4. Règlement

Vous êtes tenu·e de respecter le règlement général des études et des examens de l'UCLouvain.

<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>

Un·e étudiant·e peut, au cours d'une même année académique, s'inscrire deux fois à l'examen d'un enseignement.

Lorsqu'un·e étudiant·e s'inscrit pour la deuxième fois à un examen, seule la dernière note est prise en compte par le jury, même si ce dernier examen aboutit à une note inférieure à celle obtenue la première fois.

Un·e étudiant·e ne peut plus s'inscrire à un examen dont la note a été créditée (i.e. pour laquelle il/elle a obtenu 10/20 ou plus), même s'il ne l'a présenté qu'une seule fois.

Il vous revient de vérifier votre inscription et de signaler tout problème éventuel au secrétariat du master à l'UCLouvain.

5.5. Dispositions pratiques

Vous êtes tenu·e de vous conformer aux dispositions qui vous sont communiquées dans cette brochure et par les différents canaux de communication de la ou des Faculté(s) concerné(s) avant la période d'inscription aux examens, particulièrement en termes de dates et de délais. Tout retard sans motif exceptionnel sera soumis à l'appréciation de la présidente du jury.

<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/examens.html>

5.6. Horaires et modalités

■ Cours du tronc commun

Les examens relatifs aux cours de tronc commun (quand applicable) se déroulent à Bruxelles. Le [planning](#) des examens et les modalités sont publiés sur le site du master genre.

■ Cours au choix

Les examens des cours au choix sont organisés par les universités dispensatrices de ces cours. Veuillez consulter les horaires sur les pages dédiées du site de l'université en question.

[Contacts](#) (en bas de page)

5.7. Absence ou note de présence

Toute absence à un examen doit être motivée et notifiée au moyen du formulaire disponible à la page

<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/examens-pendant-la-session.html>

Pour les absences relatives à un examen de cours au choix hors UCLouvain, veuillez également vous adresser au·à la référent·e administratif·ve de l'université concernée pour effectuer les démarches nécessaires (voir <https://www.mastergenre.be/universites-partenaires/>).

Si vous souhaitez ne pas prendre part à un examen auquel vous êtes inscrit·e, vous pouvez demander une note de présence (0/20) sur votre bureau virtuel au plus tard la veille de l'examen. L'enseignant·e peut ne pas tenir compte des demandes introduites après ce délai, vous aurez alors une absence injustifiée.

Attention : En cas d'absence à un examen oral, veuillez avertir personnellement l'enseignant·e par e-mail au plus tard la veille de l'examen.

5.8. Le plagiat

Le plagiat, c'est le fait de ne pas citer l'auteur·e des sources que l'on utilise (texte ou partie de texte, image, données, etc.), c'est-à-dire de s'approprier le travail d'un·e autre en le faisant passer pour sien. L'UCLouvain a mis en place une sévère politique de détection du plagiat.

www.uclouvain.be/plagiat

Vous trouverez dans ces pages des explications et des pistes pour citer correctement vos sources d'information, dans un souci d'honnêteté et de respect de la propriété intellectuelle. Les enseignant·es, les assistant·es et les formateur·trices des [bibliothèques](#) peuvent également vous apporter des conseils de rédaction pour vos travaux afin que ceux-ci répondent aux normes universitaires en matière de citations.

Attention : le plagiat est considéré comme une tricherie et est susceptible de sanctions graves, allant du renvoi à l'année suivante jusqu'à l'exclusion de l'étudiant·e.